



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 18

M. Michel BRANDT, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Paul GAVAN, Irlande, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Felekna UCA, Turquie, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Violeta TOMIĆ, Slovénie, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.3.9, insérer le paragraphe suivant:

«élaborer sans tarder une nouvelle approche des réfugiés conforme aux dispositions internationales applicables aux réfugiés, comme la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (CSR) et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), afin de faire face à la situation des nouveaux réfugiés qui demandent à bénéficier d'une protection aux frontières extérieures de l'Union européenne;».

Déposé par:

BRANDT Michel, Allemagne, GUE
GAVAN Paul, Irlande, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
TOMIĆ Violeta, Slovénie, GUE
UCA Felekna, Turquie, GUE

1. 2019 - Deuxième partie de session

